



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-31) CONVENTIONS RELATIVES A LA PARTICIPATION DE LA
VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES
VINCENNOISES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN,
Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M.
TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme
KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M.
PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme
RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M.
LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M.
RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme
MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7890H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.442-9 et L.131-1 ;

Vu la loi « *Pour une école de la confiance* » du 28 juillet 2019 ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de formaliser sa participation aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat, l'Institution Notre-Dame de la Providence et l'école Saint-Joseph, dans le cadre de conventions ;

Après avis de la commission Enfance, Développement économique du 11 décembre 2020,

D É L I B È R E

à la majorité (5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Approuve les conventions avec l'Institution Notre-Dame de la Providence et l'école Saint-Joseph.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

ARTICLE III : La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts aux chapitre et article des budgets correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé